

**DELEGATION DE SIGNATURE ET NOMINATION  
D'ORDONNATEUR SECONDAIRE  
N° 8757**

**Le directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et de Fourmies,**

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 6143-7, L6146-1 et suivants, R.6143-38, R6145-1 et suivants, D6146-1 et suivants, D.6143-33 à D.6143-35,

Vu l'arrêté de Madame la directrice générale du centre national de gestion en date du 12 juillet 2023 nommant Monsieur Nicolas SALVI en qualité de directeur général du centre hospitalier de Valenciennes et du centre hospitalier de Fourmies à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

Vu la décision n° 8583 en date du 7 juillet 2023 renouvelant Monsieur le Docteur Nabil ELBEKI en qualité de chef de pôle 05 - Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et Unités sanitaires (URAMU) -,

Vu la décision n° 8594 en date du 7 juillet 2023 renouvelant Monsieur le Docteur Antoine MAISONNEUVE en qualité de vice- chef de pôle 05 - Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et Unités sanitaires (URAMU),

Vu le contrat de pôle 05 – Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et Unités sanitaires (URAMU) en date du 1<sup>er</sup> décembre 2022,

## DECIDE

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Monsieur le Docteur Nabil ELBEKI, en sa qualité de chef de pôle 05 - Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et Unités sanitaires (URAMU), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle 05 - Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et Unités sanitaires (URAMU) énumérés en annexe I, II et III.

A ce titre, Monsieur le Docteur Nabil ELBEKI peut engager, réceptionner et liquider les dépenses afférentes au pôle 05 - Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et Unités sanitaires (URAMU), aux titres figurant en annexe III, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des recommandations imposées par la certification des comptes.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Docteur Nabil ELBEKI, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur le Docteur Antoine MAISONNEUVE, vice-chef de pôle, à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle 05 - Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et Unités sanitaires (URAMU) énumérés en annexe I, II et III,
- Monsieur Hedi DHAOUADI, cadre administratif de pôle, à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle 05 - Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et Unités sanitaires (URAMU) énumérés en annexe I et III,
- Madame Sandrine VAN OOST, cadre supérieur de santé de pôle, à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle 05 - Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et Unités sanitaires (URAMU) énumérés aux chapitres 1, 2 et 3.1 de l'annexe I.
- Madame Martine MARCHEUX, adjoint des cadres au pôle 5 à l'effet de signer tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances concernant la gestion du pôle 5 - Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et Unités sanitaires (URAMU) énumérés en annexe I et III.

**Article 3 :** Tous les documents, décisions signés par délégation du directeur général comportent la signature du délégataire ainsi que la mention, en caractères lisibles, du prénom, du nom et de la qualité de celui-ci.

Les délégataires saisissent le directeur général pour toute affaire nécessitant un examen spécifique et le tiennent informé des actes signés dans le cadre de la présente délégation qui méritent une attention particulière, sachant que le directeur général peut, à tout moment, évoquer toute affaire relevant des champs délégués.

**Article 4 :** Le directeur général et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

**Article 5 :** La présente décision fait l'objet, sans délai, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage public dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site Internet.

# Centre Hospitalier de Valenciennes

---

**Article 6** : Cette délégation de signature peut être dénoncée à tout moment, sans préavis.

Fait à Valenciennes, le 21 février 2024

Le Directeur Général

Nicolas SALVI



# Centre Hospitalier de Valenciennes

Décision n° 8757

Délégation de signature

## Spécimen des signatures

Le chef de pôle 05  
Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et  
Unités sanitaires

Docteur Nabil ELBEKI

Le vice-chef de pôle 05  
Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et  
Unités sanitaires

Docteur Antoine MAISONNEUVE

Le cadre administratif du pôle 05  
Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et  
Unités sanitaires

Hédi DHAOUADI

Le cadre supérieur de santé du pôle 05  
Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente et  
Unités sanitaires

Sandrine VAN OOST

L'adjoite des cadres du pôle 05  
Urgences Réanimation Anesthésie Médecine polyvalente  
et Unités sanitaires

Martine MARCHEUX

## RESSOURCES HUMAINES

### Chapitre 1 - RECRUTEMENT

- 1.1 Validation des Profils de poste
- 1.2 Toutes correspondances relatives à la bourse à l'emploi

### Chapitre 2 – EVALUATION

- 2.1 Fiches d'évaluation du nouveau personnel
- 2.2 Proposition de notation

### Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL

- 3.1 Contrôle médical/Contrôle administratif
- 3.2 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité
- 3.3 Décisions de placement des agents en congé pour invalidité temporaire imputable au service.
- 3.4 Déclarations d'accident du travail pour les agents contractuels
- 3.5 Décisions de temps partiel
- 3.6 Courriers relatifs au compte épargne temps
- 3.7 Aménagement d'horaire spécifique
- 3.8 Courriers relatifs aux absences injustifiées

### Chapitre 4 – FORMATION - STAGE

- 4.1 Cahiers des clauses techniques des formations du pôle
- 4.2 Inscriptions aux organismes de formation continue
- 4.3 Demandes de devis
- 4.4 Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
- 4.5 Ordres de mission ANFH
- 4.6 Autorisations d'absence
- 4.7 Courriers relatifs à la gestion des stages (accord, organisation, convocation à un entretien), hors stages rémunérés restant de la compétence de la DRH
- 4.8 Conventions de formation

### Chapitre 5 - DIVERS

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations diverses (travail, salaire, frais réel, absentéisme, temps partiel, CAF, Transvilles, supplément familial,...)
- 5.3 Attestations relatives aux demandes de logement
- 5.4 Billets de réduction SNCF
- 5.5 Attestations Assedic



## **RESSOURCES MEDICALES ET RECHERCHE CLINIQUE**

### **Chapitre 1 - RECRUTEMENT**

- 1.1 Détermination et validation des Profils de poste
- 1.2 Signature des contrats de recrutement initiaux (avec le DIREM)
- 1.3 Les contrats d'engagement de service public exclusif
- 1.4 Les contrats d'activité libérale

### **Chapitre 2 – PERMANENCE DES SOINS**

- 2.1 Le tableau nominatif mensuel des services du pôle
- 2.2 Création suppression ou modification de ligne de garde en cas d'urgence

### **Chapitre 3 - TEMPS DE TRAVAIL**

- 3.1 Gestion administrative du congé maternité et du congé paternité ou d'adoption
- 3.2 Gestion de l'absentéisme : congés, autorisation d'absence spécifique, absence pour maladie ordinaire,
- 3.3 Décisions de temps partiel ou réduction d'activité
- 3.4 Les cumuls d'activité publique avec une activité accessoire
- 3.5 Courriers relatifs aux absences injustifiées

### **Chapitre 4 – CONVENTIONS**

- 4.1 Conventions de partenariat et d'activité d'intérêt général
- 4.2 Conventions de formation
- 4.3 Conventions de mise à disposition
- 4.4 Convention de partage de temps médical

### **Chapitre 5 - DIVERS**

- 5.1 Ordres de mission dans le cadre de déplacements professionnels
- 5.2 Attestations de fonction et de service
- 5.3 Attestions diverses

**TITRE 1**

**Budget de CDD délégué + une partie du budget de formation continue déléguée**

**TITRE 2**

Chapitre 602

602 1 Médicaments courants et molécules coûteuses

602 2 DMI courants et DMI coûteux

Chapitre 606

606 600 Fournitures Médicales

Chapitre 611

611 120 Imagerie Médicale

611 130 Laboratoires (Analyses extérieures )

611 150 Consultations spécialisées

611 170 Hospitalisations extérieures

611 180 Autres prestations de service

Chapitre 613

613 152 Location de matériel Médical

Chapitre 615

615 1510 Entretien matériel Médical

615 1511 Entretien de matériel de Radiologie

615 1620 Contrat de matériel médical

615 1621 Contrat Entretien Matériel Médical

**TITRE 3**

Chapitre 602

602 651 Fournitures informatiques stockées

602 6631 Vêtements de travail



# Centre Hospitalier de Valenciennes

---

## Chapitre 606 1 (si compteurs individualisés)

606 110 Eau  
606 120 Electricité  
606 121 Gaz  
606 130 Chauffage

## Chapitre 606 2

606 230 Petit matériel et outillage  
606 231 Petit matériel et outillage divers  
606 2400 Bibliothèque Médicale (pôle Santé publique seulement)  
606 2401 Bibliothèque des malades  
606 2402 Fournitures scolaires et éducatives  
606 2407 Loisirs Enfants hospitalisés  
606 2408 Loisirs divers  
606 2409 Activités Thérapeutiques  
606 252 Fournitures informatique et logistique  
606 250 Fournitures de bureau et imprimés

## Chapitre 613

613 220 Location immobilière  
613 253 Location matériel de transport  
613 2581 Autres locations

## Chapitre 615

615 22 Entretien et réparations biens immobiliers  
615 2520 Entretien et réparation matériel de transport  
615 2530 Entretien matériel de Bureau

## Chapitre 617

617 000 Etudes et Recherches

## Chapitre 618

618 100 Documentation Générale  
618 400 Concours divers cotisations  
618 500 Frais de colloques, séminaires, conférences

## Chapitre 622

622 600 Honoraires

# Centre Hospitalier de Valenciennes

---

## Chapitre 623

623 600 Brochures et dépliants  
623 700 Publications

## Chapitre 624

624 500 Transports d'usagers  
624 300 Transports de corps des établissements  
624 501 Transports des usagers (SMUR)  
624 502 Transports secondaires  
624 800 Transports divers

## Chapitre 625

625 700 Réceptions

## Chapitre 626

626 500 Téléphone

## Chapitre 628

628 410 Informatique Bio Médicale  
628 800 Autres prestations

## Chapitre 658

658 100 Frais de culte et d'inhumation  
658 700 Participation frais de stage

## TITRE 4

## Chapitre 681

681 1251 Amortissements matériel et outillage  
681 1252 Amortissements matériels biomédicaux  
681 126 Amortissements mobilier  
681 127 Amortissements matériel de transport  
681 1281 Amortissements matériel de bureau  
681 1282 Amortissements matériel informatique

